

SAUVONS LA FRANCE!

NICOLAS
DUPONT-AIGNAN

2022NDA.fr



Les 10 mesures concrètes de Nicolas Dupont-Aignan pour redonner de la liberté aux communes et rééquilibrer le territoire

Depuis vingt ans, l'aménagement territorial de la France s'inscrit dans une véritable loi du plus fort : tout pour les gros, rien pour les petits ; dotations et infrastructures pour les métropoles, perte de compétences et disparition de services publics pour les communes rurales. Vingt ans de démission politique, de fausses rationalisations en vérité bien plus coûteuses, de directives européennes folles, de normes écrasantes, nous ont ramené à la pire des disparités de destin entre nos concitoyens selon leur lieu de vie : il n'y a plus rien d'autre que métropoles et désert français, pour paraphraser le célèbre livre de Jean-François Gravier, *Paris et le désert français* (1947).

Tout mon projet politique consiste à **permettre aux Français qui rêvent de quitter les grandes agglomérations invivables de s'installer à la campagne**. Pour cela, il faut redonner vie à nos communes, cellules de base de la République, arrêter cette inégalité de traitement qui favorise toujours les mêmes et mieux répartir nos services publics, par une nouvelle politique d'aménagement et de rééquilibrage de nos territoires :

1. **Abrogation de la loi NOTRe** et remplacement par une vraie loi d'aménagement du territoire :
 - a. Qui consacre la commune et ses compétences comme cellule de base de notre République.
 - b. Qui rend aux communes l'excès de compétences transférées aux intercommunalités ou, reconstruit des intercommunalités plus petites et correspondant à des bassins de vie réels.
 - c. Qui augmente la représentation des petites communes au sein des Conseils communautaires.
 - d. Qui permet aux communes rurales de retrouver plus de liberté dans la définition des zones de constructibilité des PLU et des PLUI afin de permettre l'installation de nouveaux habitants.
2. **Instauration de peines planchers pour toute menace ou agression contre un élu.**
3. **Réduction de moitié le nombre de circulaires envoyées** chaque année par les préfetures aux maires, et suppression de deux normes pour toute nouvelle norme mise en œuvre.

Revalorisation des aides et dotations pour les petites communes :

4. **Rétablissement de l'égalité de la DGF par habitant** entre les communes urbaines et rurales avec augmentation, dès 2022, de **20% des dotations des communes de moins de 5000 habitants**.
5. **Renforcement de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** pour les communes rurales aux faibles ressources et assouplissement des conditions de son octroi.
6. **Création d'un fonds de sauvegarde du patrimoine rural** avec une déduction fiscale de 66 % pour les dons inférieurs à 7500€ aux communes de moins de 1000 habitants (restauration de nos églises...).

Politique de désenclavement du territoire par un retour des services publics :

7. **Suppression des zones blanches de téléphonie mobile** en trois ans et développement de l'accès au très haut débit dans toutes les zones rurales d'ici 2027.
8. Lutte contre les déserts médicaux par **une bourse d'étude pour les étudiants en médecine en échange de laquelle ils s'installeront dans une zone sous-dotée pendant 5 ans** ; et ouverture d'un établissement de santé par département (ce qui représente 20.000 lits).
9. **Maintien du réseau ferroviaire traditionnel** et des arrêts dans toutes les gares.
10. **Révision de la loi du 4 août 2008** pour abaisser de 1000m² à 300m² le seuil d'autorisation d'installation des grandes surfaces commerciales afin de faire revivre les centres villes.